



Ordonnance de télécom CRTC 2013-548

Version PDF

Ottawa, le 9 octobre 2013

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	455	le 6 septembre 2013	le 9 octobre 2013
Bell Canada	7402	le 6 septembre 2013	le 9 octobre 2013
NorthernTel, Limited Partnership	364	le 11 septembre 2013	le 9 octobre 2013
Télébec, Société en commandite	465	le 11 septembre 2013	le 9 octobre 2013

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.